

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 579 expulsant le nommé Mohamed Abdallah Malgame du territoire

n° 579

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté dn 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est. expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances le nommé Mohamed Abdallah Malgame, né vers 1928 à Aden (Arabie), fils de feu Abdallah Malgaine et de Mariam bint Ali, célibataire, aide-chauffeur. Art. 2. — Le présent, arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout, où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.